Le maire de Grenoble a autorisé un groupe de femmes en burkini intégral à se baigner dans une piscine municipale, 1 mois après l'arrêt du Conseil d'État interdisant un tel vêtement (MàJ)

29/07/2022 à 21h42



29/07/22

> *«La loi séparatisme permet de suspendre un maire qui contrevient aux lois de la République. Là, on a une sorte de déni de justice de la part d'Éric Piolle. On a une loi et elle n'est dans les faits pas appliquée», commente Alain Carignon dans #Punchline pic.twitter.com/VQQOVsQTng*
>
> *— CNEWS (@CNEWS) July 29, 2022*

28/07/22

La mairie de Grenoble a autorisé un petit groupe de femmes en burkini intégral, de la tête au pied à se baigner dans la piscine en plein-air du centre ville, un mois après l'arrêt du conseil d'état qui interdit un tel vêtement, parce qu'il porte atteinte à la neutralité du service public.

Une nouvelle opération burkini s'est déroulée jeudi matin à la piscine Jean-Bron à Grenoble (Isère) à l'appel du syndicat des femmes musulmanes.

C'est la première opération du genre depuis la décision du Conseil d'Etat d'interdire le burkini dans les piscines municipales à Grenoble (Isère), et le personnel de la piscine a été embarrassé. Un petit groupe de femmes voilées est arrivé vers 10h30, jeudi matin à la piscine Jean-Bron, site en plein air dans le centre ville.

Le personnel leur a demandé de patienter, dans le vestiaire, le temps de prendre des consignes à la mairie. Des échanges de mots ont eu lieu, avec d'autres nageuses, notamment une femme d'une soixantaine d'années, leur suggérant qu'elles "*feraient mieux de se battre pour les droits des femmes*". Une des "manifestantes" répondant que "*c'est le droit des femmes de s'habiller comme elles l'entendent*". Mais il n'y a pas eu de heurts.

(…) Ce jeudi matin, une demi-douzaine femmes voilées ou non, se sont donc présentées à l'entrée des bassins, avec des maillots dans un "*tissus fait pour la natation et qui colle à la peau*". Après contrôle des agents deux ont été refoulées, mais quelques-unes ont pu se baigner avec un maillot intégral, de la tête au pied, c'est à dire bien en dessous de mi-cuisse.

Selon le cabinet du maire: " *toute personne avec un tel*

maillot est admise quelque soit la longueur du vêtement “.

France Bleu

En lien :

- *Grenoble : la justice suspend l’autorisation du burkini dans les piscines, la ville fait appel (Màj : le Conseil d’Etat confirme la suspension)*